



Grandes cultures n° 16 - 19/05/2004 (4 pages)

Blé :

- Intervention fongicide contre la septoriose si elle n'a pas encore été faite
- Cécidomyies : à observer s'il y a des orages

Orge de printemps : intervention fongicide contre l'helminthosporiose sur les parcelles à «dernière feuilles étalée-gonflement»

Et aussi

Colza :

- Charançons des siliques toujours rares
- Maladies : penser à faire la notation phoma-sclérotinia dans les témoins nons traités

Blé : situation calme pour les pucerons

Info réglementaire : jachères

OGM : consultation du public



Le temps chaud et sec est favorable à de nombreux ravageurs, mais aussi aux **auxiliaires**, qui commencent à être très actifs en culture. Aujourd'hui, on observe :

- des **prédateurs de pucerons** sur colza (coccinelles adultes et larves, chrysopes, syrphes, punaises anthocorides, araignées et même carabes perchés sur le haut des inflorescences) et sur blé (thrips) ;
- on voit aussi des pucerons momifiés, révélant l'activité de micro hyménoptères **parasitoïdes** (dont les larves se développent à l'intérieur du puceron).
- D'autres auxiliaires parasitent les larves de méligèthes.

N'intervenir avec un insecticide qu'en cas d'absolue nécessité.

Colza

Stades : G3 ("10 premières siliques font plus de 4 cm") à G4 ("siliques bosselées")

Maladies

Le feuillage reste généralement très vert, y compris les feuilles du bas, mais on commence à voir quelques symptômes :

- de **sclérotinia**,
- d'**alternaria**,
- de **pseudocercospora**,
- d'**oidium** (Courbouzon -41-).

Si vous avez laissé un carré témoin non traité fongicide, pensez à réaliser fin mai début juin une notation des attaques de sclérotinia et de phoma sur 25 à 50 plantes :

- Compter sur 5 placettes de 5 ou 10 plantes, le pourcentage de tiges atteintes par le sclérotinia (manchons avec un feutrage blanc). En cas de doute sur les symptômes, couper le bout de tige atteint, et le déposer sur du papier essuie-tout humidifié, dans une boîte fermée, à garder à environ 20°C ; en cas de présence de sclérotinia, les conditions humides et chaudes vont permettre le développement du champignon et la formation de scléroties.

- Prélever les collets, les fendre en deux et observer s'il y a des nécroses dues au phoma.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DRAF CENTRE
Service Régional de la
Protection des Végétaux
93, DIRECTION DÉPARTEMENTALE
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
SRPV.DRAF-CENTRE@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la Station
d'Avertissements Agricoles
de la Région CENTRE
Le Directeur-Gérant :
V. MORARD
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 80530
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collaboration
avec la FREDON
CENTRE (Art. L252-1 à
L252-5 du Code Rural)



Ravageurs

- Les populations de **pucerons cendrés** sont généralement en augmentation, mais les auxiliaires sont très nombreux dans certaines parcelles.

- **Charançons des siliques** : ils sont observés toujours en très petit nombre, malgré des conditions climatiques favorables à leur activité.

De nombreuses parcelles ne sont plus à un stade sensible. Pour les parcelles encore à G3, continuer la surveillance.

Seuil : 1 charançon pour 2 plantes.

Blé

Stades : "dernière feuille enroulée" à "éclatement de la gaine", voire "mi-épiaison".

Maladies

- De nombreuses parcelles restent saines jusqu'aux F4. Sur variétés sensibles en semis précoces, on voit des symptômes de **septoriose** apparaître sur les F3 et parfois sur les F2, dans les zones témoins non traitées.

- Absence de rouille brune.

L'intervention fongicide doit maintenant être réalisée.

Ravageurs

- Quelques **pucerons** sont présents sur feuillage dans un grand nombre de parcelles. Tout début de passage sur épi à St Ouen les Vignes (1 épi porteur de pucerons sur 40 observés).

Pas d'intervention.

Seuil d'intervention : 1 épi sur 2 colonisé.

- **Cécidomyies** : le blé est sensible à ce ravageur entre l'épiaison et la floraison. Si les conditions deviennent favorables aux émergences (pluies d'orage), faire une observation au champ tard le soir.

- Présence de **lémas**.

Orge de printemps

Stades : "1-2 nœuds" à "dernière feuille étalée"

Maladies

- **Oïdium** toujours présent, mais les conditions poussantes ont été favorables à la culture.

- **Helminthosporiose** et **rhynchosporiose** peu fréquentes.

Traitement fongicide dans les parcelles qui ont atteint le stade "dernière feuille étalée-gonflement".

Ravageurs

- Présence de **pucerons** à Bournan (37). Les dégâts de JNO sur orge de printemps sont possibles sur la bordure atlantique de la région Poitou Charentes, où on peut observer un développement explosif des populations de pucerons tôt en saison, sur de l'orge au stade redressement. Les conditions climatiques de la région Centre sont moins favorables aux pucerons, et les stades de l'orge vont progresser très vite.

Pas d'intervention.

Maïs

Stades : 2-3 feuilles ; meilleure croissance avec la chaleur.

Ravageurs

- Premiers **pucerons** observés à Noyant de Touraine.

Pas d'intervention.



Seuil d'intervention (*Metopolophium dirrhodum*) :

- moins de 3-4 feuilles : 5 pucerons par plante,
- 5-6 feuilles : 10 pucerons par plante

- **Pyrale** : début de nymphose en Indre et Loire.

Pois

Stades : "8-12 feuilles" ; tout début floraison dans quelques parcelles.

Maladies

Les symptômes d'**anthracnose** déjà observés (Arrou -28-) n'ont pas évolué.

Ravageurs

- **Pucerons verts** en augmentation, mais populations toujours inférieures au seuil d'intervention.

Rappel du seuil : 30 pucerons par plante.

- **Tordeuses** : le vol commence (Le Puiset, Terminières, Arrou-28-, Oucques, Villermain-41-, Guigneville, La Cour Marigny, Chilleurs aux Bois-45-).

A suivre.

Tournesol

Stades : 2 paires de feuilles

Ravageurs

- Dégâts importants d'**oiseaux** (corbeaux, pigeons), accentués par les conditions peu poussantes de fin avril et 1ers jours de mai (froid).

- Premiers **pucerons** observés à Vogues et Avord (18).

Pas d'intervention.

Complément à la note "désherbage" parue dans le bulletin n° du 9 du 01/04 : VESUVE (pour le rattrapage anti graminées) est homologué sur tournesol.

Betterave

Stade : 5-6 feuilles

Ravageurs

- Des **pucerons noirs de la fève** (*Aphis fabae*) ailés sont observés au champ. L'ITB a également observé des **pucerons verts** (*Myzus persicae*) et a lancé un avis de traitement sur les parcelles non protégées au semis.

Remarque : acariens observés dans le cœur des feuilles à Teillay le Gaudin.

Pour info

Orge d'hiver – stade "sortie des étamines" à "fin floraison". Dans les témoins non traités, helminthosporiose sur F1 sur Esterel et quelques symptômes de rhynchosporiose sur Vanessa et Abondance. Oïdium sur tiges, sans conséquence.



Info réglementaire

Parcelles en jachères

La Commission européenne vient d'autoriser l'**utilisation des parcelles mises en jachère au titre des aides PAC 2004 pour la nourriture des animaux**. Cette autorisation est intervenue lors de la réunion du comité de gestion des céréales qui s'est tenue le 13 mai 2004. **Elle prendra effet le samedi 15 mai 2004 pour les 89 départements** français touchés par la sécheresse en 2003. **Les six départements de la région Centre sont concernés.**

Cette autorisation fait suite à l'intervention d'**Hervé GAYMARD**, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, auprès du Commissaire européen à l'Agriculture, Frantz FISCHLER. Elle était très attendue par les éleveurs de ces départements.

Les agriculteurs des départements concernés **auront exceptionnellement la possibilité de faire pâturer ou de faucher les terres en jachère** pour nourrir leurs animaux. Dans le cas de la **fauche des jachères**, les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt pourront, sur demande de chaque producteur, accorder des dérogations aux mesures réglementaires départementales concernant l'entretien des jachères.

Communiqué de presse

Encadrement des programmes de recherche sur les OGM : consultation du public ouverte du 10 au 24 mai

Depuis 1990, l'Union européenne s'est dotée d'une législation permettant d'encadrer l'expérimentation d'essais d'OGM, à des fins de recherche et de développement. Ces expérimentations sont conditionnées à une autorisation préalable reposant sur une évaluation des risques pour la santé publique et l'environnement.

En France, la procédure d'autorisation se fonde, d'une part, sur les conclusions scientifiques de la Commission du Génie Biomoléculaire (CGB) et, d'autre part, sur l'étude de faisabilité technique des projets réalisée sur le terrain par les agents compétents du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. L'action des services du ministère s'accompagne d'une information préalable des maires des communes proposées comme sites d'implantation.

Les ministres chargés de l'agriculture, de la recherche et de l'écologie ont mis en place une procédure d'information et de consultation du public en ligne, sur le site Internet : <http://www.ogm.gouv.fr>, sur les nouveaux programmes de recherche d'OGM pour 2004.

Ainsi, **les citoyens ont la possibilité de s'exprimer du 10 au 24 mai 2004** sur les 8 nouveaux programmes de recherche déposés cette année sur la boîte aux lettres électronique : BRAB.SDRRCC.DGAL@agriculture.gouv.fr

A l'issue de cette consultation, **Hervé Gaymard**, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales en accord avec **Serge Lepeltier**, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, annoncera les décisions relatives aux nouveaux programmes de recherche 2004. Elles figureront sur le site interministériel : <http://www.ogm.gouv.fr>

Il est rappelé que toutes les décisions d'autorisations font l'objet de **contrôles systématiques** par le Ministère de l'Agriculture à différents stades de développement des cultures. Les expérimentations au champ d'OGM permettent à la recherche de progresser dans les domaines agronomiques et de l'écologie.

Le bon déroulement des essais autorisés au terme d'une procédure réglementaire et d'une consultation du public, est la condition du maintien de la recherche française sur les biotechnologies végétales, à laquelle le Gouvernement est attaché.